

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DASCO 3 Caisse des Ecoles (8^e)-Subvention (28.800 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose le financement du dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires, par la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement, en date du 2 février 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention pour la mise en œuvre du programme d'accès à l'emploi titulaire d'un montant de 28.800 euros est versée à la caisse du 8^e arrondissement.

Article 2 : Ce montant a vocation à couvrir le coût de la titularisation, incluant notamment la prime d'installation, pour les 12 postes ouverts à la titularisation. Il constitue un plafond. Les crédits qui n'auraient pas été engagés sur la base d'une liste précise d'agents titularisés devront être restitués.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2016, chapitre 65, article 65736-1, rubrique 251, ligne VF80017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO